



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement



ETAT DES LIEUX DES STATISTIQUES ENSEIGNEMENT FORMATION EMPLOI

**DONNEES DISPONIBLES ET A CONSTRUIRE :
QUELLE PERTINENCE ? QUELLES PRIORITES ?**

**2^{EME} SEMINAIRE CONJOINT CCFEE/IWEPS
NAMUR, LE 12 JUN 2009**

Eléments de synthèse

I. Contexte et objectifs du séminaire

Après avoir insisté sur l'importance de la problématique des articulations Enseignement Formation Emploi en régions wallonne et bruxelloise, Daniel Defays, administrateur général a.i. de l'IWEPS, a mis en avant le rôle des deux organismes dans l'élaboration d'un langage qui permet de formuler des problèmes, de traduire des objectifs politiques en catégories d'analyse, de faire le suivi, d'évaluer et de poser des diagnostics.

Il a insisté sur le changement de paradigme statistique en cours, marqué par un passage d'une approche classique fondée sur l'analyse des besoins des utilisateurs et la mise en place de systèmes de collecte d'informations et d'enquêtes ad hoc (« stovepipes») au paradigme actuel (« Multiple Source Mix Mode »), dont les pays scandinaves sont les pionniers, fondé sur l'articulation fine entre 3 types de sources utilisables à des fins statistiques: les registres de données sur les populations, comme par exemple le Registre National, les grandes bases de données administratives (datawarehouses), comme par exemple la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, et les enquêtes.

La lassitude du redevable d'informations devant la multiplicité des enquêtes, le souci de préserver la vie privée, le contexte de restrictions budgétaires et le souci de rationalisation des administrations (chacune a monté son propre système d'informations), ont conduit à explorer des pistes nouvelles et à s'orienter en priorité vers l'amélioration de l'utilisation des informations disponibles avant de lancer de nouvelles collectes. Pour faire fonctionner ce nouveau modèle, où le statisticien utilise des données produites à d'autres fins, il est nécessaire de créer des plate-formes qui rassemblent utilisateurs, producteurs, statisticiens, spécialistes de nomenclatures, etc., afin d'identifier les besoins, les utilisations, les bonnes pratiques. La plate-forme « utilisateurs/producteurs de statistiques », réunie pour la 2^{ème} fois par la CCFEE et l'IWEPS, s'inscrit dans ce cadre.

Au-delà des objectifs spécifiques assignés à chaque séminaire, cette plate-forme vise à participer à la réflexion sur la valeur ajoutée de la statistique produite dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et de la formation, valeur ajoutée qu'il a définie, sur base de la formule proposée par Enrico Giovannini, responsable de la direction statistique de l'OCDE, de la façon suivante :

$$\text{VAS} = \text{N} * \text{L} * \text{C} * \text{Q} * \text{P}$$

N : le nombre d'utilisateurs: qui sont-ils, touchons-nous bien tous ceux qu'il faut toucher ?, quels moyens faut-il déployer pour les atteindre ?

L : la littératie c'ad la capacité à maîtriser l'information communiquée, ce qui suppose d'éduquer les utilisateurs potentiels au moyen, par exemple, de notes méthodologiques permettant d'utiliser intelligemment l'information produite ;

C : la confiance dans l'institution qui produit la connaissance d'où l'importance d'asseoir la crédibilité de cette institution faute de quoi l'information ne sera pas prise en considération ;

Q : la quantité d'informations produite ;

P : la pertinence de l'information est essentielle c'ad sa qualité, sa cohérence avec d'autres informations produites et sa comparabilité dans le temps et l'espace.

Dans sa présentation succincte du programme de la journée (le programme détaillé est joint en annexe 1), Christine Mainguet, attachée scientifique à l'IWEPS, a insisté sur le moment réservé au cours de l'après-midi à la discussion concernant les modalités de structuration et de travail de la plate-forme en cours de constitution.

Outre cet objectif de structuration et d'organisation, le séminaire a pour premier objectif de présenter les outils mis à la disposition des régions par le fédéral, en l'occurrence le SPF Economie, dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et de la formation. L'enjeu est donc l'utilisation qui peut être faite, pour l'analyse des politiques régionales et communautaires, de quelques enquêtes Eurostat, notamment dans une perspective comparative.

Un deuxième objectif, qui découle du premier séminaire, porte sur la mise en évidence des spécificités des nomenclatures de diplômes, de métiers et de formations existantes, nomenclatures qui relèvent de logiques différentes, selon qu'elles ont été élaborées par les instances statistiques internationales, par les Services publics de l'Emploi ou par la Commission européenne avec le cadre européen des certifications. Quand utilise-t-on quoi, avec quelle table de correspondance ?

Enfin, le troisième objectif est d'illustrer, à l'aide de trois exemples concrets, l'utilisation qui peut être faite au niveau régional des enquêtes internationales mais aussi les difficultés rencontrées et les possibilités d'amélioration de ces outils.

II. Bilan et perspectives des deux séminaires

Pour dresser le bilan des deux séminaires, Donat Carlier, Secrétaire de la CCFEE, en a d'abord rappelé l'objectif général qui est d'établir un premier état des lieux de la statistique Enseignement – Formation – Emploi et des transitions entre les trois champs. Pour ce faire, le premier séminaire a passé en revue chacun des champs de manière systématique tandis que le deuxième séminaire a examiné un certain nombre d'outils (l'enquête EFT, des nomenclatures, un outil de transparence et de mobilité (CEC), etc.) et un certain nombre d'objets d'étude (transition, flexisécurité, formation dans la Grande région). Cette deuxième édition a mis en évidence que ces outils sont loin de n'avoir qu'une dimension technique et, qu'au travers de leurs effets pratiques, ils ont bien une portée politique, dimension directement liée aux missions (avis, aide à la décision) des co-organisateurs des séminaires, l'IWEPS et la CCFEE. Ce qui les place au centre du « nouveau paradigme » (Daniel Defays) de la statistique, celui de « plate-formes » oeuvrant au « décloisonnement » des sources (fichiers administratifs, données d'enquêtes, répertoires) et de leurs usagers (producteurs, utilisateurs), l'enjeu étant de construire un langage (tableau de bord) qui permette de formuler les problèmes pour mieux piloter les réponses politiques qui leur sont apportées.

Des logiques en tensions

Les articulations espérées au travers de ces plate-formes, qui devraient permettre de croiser les données et d'enrichir leurs lectures, sont également, dans le même mouvement, porteuses de tensions. Ainsi, le premier séminaire a bien mis en évidence les tensions entre, d'une part, les finalités de recherche, de gestion administrative (particulièrement financière) et de pilotage politique et, d'autre part, les

logiques à l'oeuvre dans les trois champs emploi, formation et enseignement. Ce deuxième séminaire permet de les approfondir en mettant au jour de réels conflits (Abraham Franssen) en termes :

- d'autorité politique légitime. Qui définit quelle politique de connaissance pour quel usage et quelle finalité ? L'exemple des Enquêtes Forces de Travail est éclairant à cet égard. Le Fédéral répond à des obligations européennes (qu'il contribue à définir politiquement et au sein de comités d'experts) mais ne devrait-il pas répondre prioritairement aux besoins des Régions et Communautés ?
- de finalités, en lien avec la répartition des compétences entre les entités fédérées francophones: enseignement, formation professionnelle ou citoyenne, catégorisation des niveaux de formation, des métiers, des compétences ou des individus ? Avec le risque d'inférer des caractéristiques individuelles à partir de constats établis sur des groupes, de contrôle technocratique social, etc.
- de procédures: logique d'harmonisation globale versus tables de conversion, agrégation / désagrégation pour « coller » au découpage territorial.

Les différentes logiques sont loin d'être réductibles les unes aux autres. Elles sont peut-être souvent difficilement conciliables,

- pratiquement (et le degré de complexité devient plus important lorsque l'on change d'échelle géographique comme le montre l'exemple de la Grande Région)
- parce que leur articulation se réalise dans un certain contexte social et politique qui rend souvent les finalités implicites et les effets de domination d'un champ sur l'autre pas immédiatement visibles.

D'où la nécessité du débat sur l'accès aux données, d'explicitation des finalités (gestion, pilotage, recherche) jusqu'aux méthodologies, afin d'informer des croisements et des nouveaux usages des données qui sont attendus des plate-formes qui se créent et des langages « communs » qui se cherchent. D'où l'enjeu aussi des notes méthodologiques, de l'explicitation du degré de confiance (par exemple dans l'usage de l'EFT) afin de rendre plus transparents au débat public les usages et les limites des données, indicateurs et analyses.

Propositions

A la question de savoir quelle est la finalité de la plate-forme en voie de constitution, il y a deux types de réponse possible.

- **Hypothèse « Boîte à outils »** (l'option « wiki ») regroupant des données disponibles, indicateurs analyses, langages communs au travers de nomenclatures et outils de conversion et/ou d'harmonisation ;
- **Hypothèse « Production de recommandations »** communes ou concertées, ce qui rejoint nos missions et permet la visibilisation de nos travaux (ainsi le projet d'utiliser au maximum ce qui existe avant de se lancer dans de nouvelles collectes) ainsi que la mobilisation des acteurs. Une des premières initiatives pourrait être la mise sur pied du groupe de travail sur les nomenclatures métiers et le passage ISCO / Rome.

Le processus pour nourrir l'une ou l'autre des hypothèses, voire l'une et l'autre, pourrait être le suivant : l'organisation d'un cycle de séminaires bi-annuels programmés autour de questions cohérentes (un fruit à peler, l'option « kiwi »), permettant la mise en contact, le dialogue, l'échange, et ce dans une logique d'alternance de séminaire thématique au périmètre clairement défini, un enjeu au degré d'urgence élevé (exemple : les transitions école-vie active des jeunes) avec un nombre réduit d'interventions et des « discutants » invités afin d'approfondir le travail avec tous les participants, et de séminaire « brainstorming » plus orienté vers l'établissement d'un état de lieux et d'un échange d'informations techniques. Dans cette logique, la programmation envisagée pour les deux prochains séminaires est la suivante :

Octobre - novembre 2009 (Bruxelles) : Séminaire 3 sur l'analyse des transitions école - vie active:

Sont notamment prévues les présentations des :

- Résultats du premier Cadastre des sortants de l'enseignement (couplage bases de données de l'enseignement de la Communauté française et de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale) : analyses (dont estimation des sortants sans qualification ?) et construction des bases de données (Valter Cortese et Mathieu Veinstein, ULB);
- Résultats d'études des trajectoires (transitions inactivité/emploi/chômage) afin d'approfondir la connaissance statistique de l'espace transitionnel dans ses diverses composantes et synergies entre systèmes, de mieux saisir la diversité et la complexité des parcours des jeunes et d'en distinguer les spécificités en termes d'insertion durable sur le marché du travail : projet SONAR en Flandre mené par Walter Van Trier et ses collègues, de l'Université de Gand et enquêtes FOREM/VDAB.

Avril 2010 (Namur) : Séminaire 4 sur les questions d'évaluation:

- Evaluations des actions de formation-insertion : résultats de l'enquête de suivi des stagiaires FSE (Marc Zune, UCL), des enquêtes Ulysse de Bruxelles Formation, des enquêtes de Forem Formation, de l'enquête fédérale CPAS de suivi des bénéficiaires d'action d'insertion;
- Evaluations externes dans l'enseignement + enquêtes internationales PISA : indicateurs d'évaluation de la qualité (enseignement supérieur, formation professionnelle), cadre de référence international et expériences en Communauté française et Région wallonne;
- Indicateurs de suivi des contrats de gestion IFAPME, FOREM, ACTIRIS.

Table des matières des synthèses des exposés du séminaire

1. ENQUETES EUROPEENNES UTILISEES POUR L'ANALYSE DES TRANSITIONS ENSEIGNEMENT - FORMATION - EMPLOI : EFT, AES ET CVTS.	6
a. L'enquête sur les Forces de Travail http://www.statbel.fgov.be/lfs/	6
b. Enquête sur l'Education des adultes (AES)	8
c. Enquête sur la formation professionnelle continue en entreprise (CVTS)	9
d. Débat	11
2. CLASSIFICATIONS DES METIERS, DES PROGRAMMES/DIPLOMES, ET DES CERTIFICATIONS : CADRES DE REFERENCE INTERNATIONAUX ET BELGES.	12
a. La classification internationale type de l'éducation (CITE).	12
Une nomenclature au service des comparaisons internationales.	12
b. Répertoire Emploi Métier. Vers une nomenclature métier opérationnelle et statistique unique en Belgique ? La question du chaînon manquant	13
c. Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) (European Qualification Framework - EQF)	14
d. Débat	15
3. EXEMPLES D'EXPLOITATIONS REGIONALES DES DONNEES D'ENQUETES EUROPEENNES	16
a. Mise au point d'indicateurs régionaux comparables sur la formation continue. Un projet INTERREG IV déposé par le Groupe de Travail Statistique de la Grande Région	16
b. Utilisation des enquêtes européennes pour l'analyse comparée de l'articulation formation/emploi au niveau régional	17
c. Modélisation du canevas d'indicateurs	18
d. Elaborer des indicateurs de « flexicurité » ? Analyse exploratoire des propositions du Comité de l'Emploi (EMCO)	19
4. ANNEXE 1 PROGRAMME DU SEMINAIRE	22

1. Enquêtes européennes utilisées pour l'analyse des transitions enseignement - formation - emploi : EFT, AES et CVTS.

La présentation de Nicolas Rogister et de Lydia Merckx, respectivement collaborateur et responsable du service Statistiques Société de la Direction générale Statistique et Information économique du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie, a passé en revue les caractéristiques (populations, variables) de 3 enquêtes européennes auprès des ménages : l'enquête sur les Forces de Travail (EFT) (Labour Force Survey - LFS), en particulier le module ad hoc 2009 sur l'entrée dans la vie active, l'enquête sur l'Education des Adultes (Adult Education Survey - AES) et l'enquête sur la Formation Professionnelle Continue en Entreprises (Continuous Vocational Training Survey - CVTS), en vue de mettre en évidence les possibilités d'analyses, mais aussi les difficultés et limites de leur usage au niveau régional.

Après un exposé de leurs objectifs et méthodes, ainsi que des changements méthodologiques envisagés (calendrier des collectes, enquêtes via internet), les questions soulevées ont porté sur les points forts et les points faibles de ces trois enquêtes, sur leurs articulations, sur les possibilités d'analyses croisées, sur les exploitations qui en sont faites tant au niveau belge qu'européen ainsi que sur les limites de leur utilisation au niveau régional, en particulier à Bruxelles, ou sous-régional (taille de l'échantillon, stabilité dans le temps, etc.).

a. L'enquête sur les Forces de Travail <http://www.statbel.fgov.be/lfs/>

Coordonnée par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et réalisée par les Instituts nationaux de statistique, l'EFT a pour principal enjeu l'établissement de statistiques comparables au niveau européen, voire mondial, sur le volume, la structure et l'évolution de l'emploi et du chômage. Le but d'une enquête telle que l'EFT est précisément de permettre le classement entre emploi, chômage, inactivité en référence aux catégories (définitions, conventions, recommandations) du Bureau international du travail (BIT) sur lesquelles s'aligne Eurostat, et d'assurer une certaine comparabilité. Ainsi, la notion (internationale) de chômage BIT est indépendante d'une éventuelle indemnisation (par l'ONEM, en Belgique).

En complément des autres sources régulières en matière de statistiques de l'emploi et du chômage (fichiers administratifs, enquêtes auprès des entreprises, ou enquêtes socio-économiques générales (ex-recensements décennaux), l'enquête apporte un grand nombre d'informations originales, non disponibles par ailleurs, sur, par exemple, les motivations du travail à temps partiel, la durée du travail chez les non-salariés, les différentes formes de travail temporaire (ALE, intérim, en alternance avec une formation, contrats d'étudiants), la recherche par certains travailleurs d'un autre emploi, les chômeurs découragés (personnes qui souhaiteraient travailler mais estiment qu'aucun emploi n'est disponible), les formations suivies (générales ou professionnelles, dans ou hors entreprises), la mobilité géographique des travailleurs selon certaines caractéristiques individuelles.

Méthode

L'enquête couvre l'ensemble de la population des ménages privés, le ménage étant ici défini comme une unité constituée, soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de famille, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun. Les personnes tirées au sort sont tenues de participer à l'enquête. Elles sont classées dans l'un des groupes (a un emploi, chômeur ou inactif), sur la base d'informations obtenues à l'aide d'un questionnaire portant principalement sur leur activité au cours d'une semaine de référence donnée (depuis 1999, l'échantillon est uniformément réparti sur les 52 semaines de l'année). Elle s'appuie sur un échantillon effectif de 43.378 ménages en 2008, soit 86.483 individus (répondants) de 15 ans et plus (Wallonie : 32.418; Flandre: 43.680 ; RBC: 10.385).

L'enquête sur les forces de travail est une enquête strictement continue (52 semaines de référence) donnant des résultats pour chaque trimestre et pour l'année (moyenne). La population et l'échantillon font l'objet d'une stratification a posteriori suivant la province, le sexe et l'âge (classes de 5 ans, en regroupant les personnes de 75 ans et plus). Il s'agit, pour l'essentiel, d'une enquête par entretien structuré en face-à-face (par téléphone auprès des ménages constitués exclusivement de personnes âgées de 65 ans et plus qui n'ont pas de travail) basé sur un questionnaire individuel, principalement composé de questions fermées, et d'un nombre limité de questions ouvertes faisant l'objet d'un codage ultérieur sur la base de nomenclatures spécifiques (professions, branches d'activité économique).

<http://www.statbel.fgov.be/lfs/FormIndivF2008.pdf>

Le contexte démographique (sexe, âge, état civil, liens familiaux au sein du ménage, nationalité, nombre d'années de résidence et pays de naissance s'il s'agit d'une personne de nationalité étrangère) figure sur un formulaire de ménage, qui reprend les informations issues du Registre national. Chaque membre du ménage âgé de 15 ans et plus est invité à répondre au questionnaire individuel (en cas d'absence, une autre personne du ménage peut donner les renseignements, mais pas pour toutes les questions).

Au deuxième trimestre, l'EFT est complétée d'un module ad hoc. En 2009, ce module porte sur l'accès des jeunes au marché du travail. L'objectif du module est de recueillir des informations sur la transition des jeunes de l'école vers l'emploi ainsi que des informations sur les étudiants actuels (type d'enseignement général ou professionnel) et notamment sur l'influence de l'expérience professionnelle acquise pendant les études sur les modalités de l'insertion. Le questionnaire comporte 4 parties : informations générales sur l'enseignement régulier ; 1^{er} emploi d'une durée d'au moins 3 mois après avoir quitté l'enseignement régulier pour la dernière fois ; situation de travail après avoir quitté l'enseignement pour la dernière fois ; milieu social. L'échantillon est composé de ± 6200 répondants âgés de 15 à 34 ans (RBC : 900 ; RW : 2.300 ; Flandre : 3.100). Le travail de terrain est en cours (avril-juillet 2009), les résultats seront disponibles à partir du 2^{ème} trimestre 2010.

Problèmes et faiblesses

Les problèmes rencontrés et les faiblesses de l'EFT sont typiques de toute enquête par sondage. Il s'agit de biais présents dans l'échantillonnage dues à l'aléa du tirage, de biais relatifs à la couverture (le Registre national ne reprend pas les personnes en séjour irrégulier ni les diplomates), de biais dus au phénomène de la non-réponse soit du fait d'un refus (<3% car enquête obligatoire) ou de non présence (non contactés 11%) ou pour d'autres raisons (12%) ainsi que d'erreurs d'observation (erreurs techniques, de codage, de déclaration du répondant). D'autres biais, inhérents à la méthode de l'enquête par sondage, concernent les problèmes de déclaration, d'appréciation et d'interprétation des questions/réponses.

Les résultats obtenus à partir de l'échantillon de l'enquête belge fournissent toutefois des estimations relativement précises des principaux ensembles (au niveau de la Belgique et des régions). Par contre, les estimations de sous-groupes trop restreints subissent de telles fluctuations aléatoires qu'elles apparaissent difficilement interprétables. En pratique, toute estimation basée sur une population inférieure à 5.000 individus doit être interprétée avec la plus grande prudence, ce qui, vu la petite taille de l'échantillon bruxellois, constitue une limite certaine.

D'autres difficultés de l'EFT sont dues aux ruptures de séries, du fait de changements dans le questionnaire (changements de définitions, de nomenclatures, de variables, de modalités de réponse). Ainsi, par exemple, depuis 2008, l'EFT tient compte de la structure BaMA pour l'enseignement supérieur ce qui provoque une rupture dans la série. A différents niveaux, une réflexion est en cours afin de standardiser les questions permettant d'estimer le niveau de diplôme dans toutes les enquêtes européennes.

Enfin, la lassitude du public face aux sondages se manifeste clairement par une diminution du taux de réponse, en dépit du fait que la participation à l'enquête est obligatoire. Un groupe de travail a été mis sur pied par le SPF Economie afin d'y remédier. C'est d'autant plus important que, dans le contexte de l'élaboration d'une « datawarehouse » (nouvelle plate-forme internet pour l'accès des utilisateurs), la version papier de l'enquête (et de la collecte en face-à-face) va être supprimée au profit d'une version informatisée, transformation qui nécessite un gros travail sur la qualité de l'enquête (niveau de compréhension des questions par le public).

b. Enquête sur l'Education des adultes (AES)

<http://www.statbel.fgov.be/aes/default.asp>

La formation et l'enseignement des adultes étant désormais considérés comme des éléments clés tant de la croissance économique que de l'épanouissement social et personnel, les décideurs politiques européens ont estimé nécessaire de collecter des informations plus précises sur le capital humain accumulé et de mesurer les connaissances, aptitudes et compétences acquises. Les efforts que supposent les activités de formation sont ainsi vus comme un investissement important en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la politique de l'UE en matière d'apprentissage tout au long de la vie (Life Long Learning).

Méthode

L'enquête AES, organisée à l'instigation d'Eurostat et effectuée pour la première fois en 2007-2008 (périodicité prévue de 6 ans), couvre tous types de formations et d'activités d'enseignement pour adultes. L'enquête vise à collecter des informations comparables sur les taux de participation à un large éventail de formations, d'enseignements et d'apprentissages. Lors de la collecte de données, référence est faite aux définitions d'Eurostat qui distinguent :

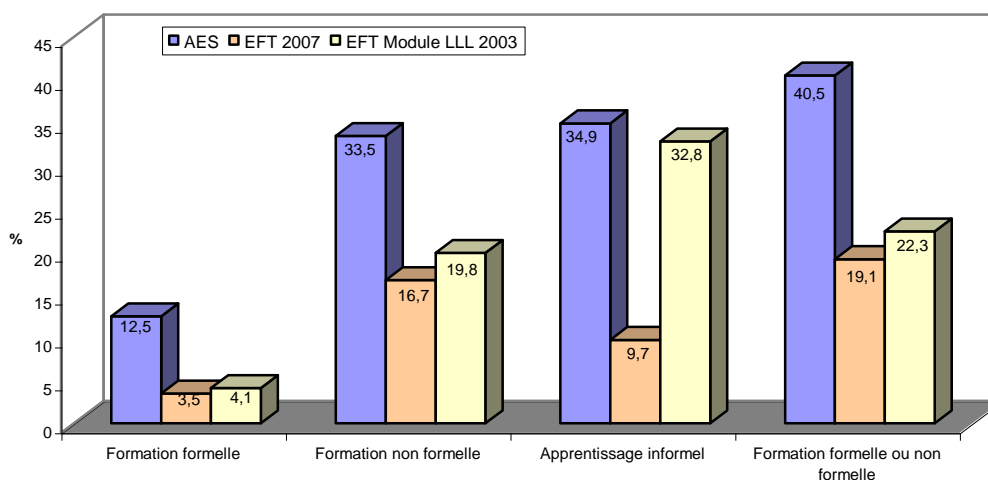
- Les formations de type formel, c'est-à-dire des formations organisées et planifiées, débouchant sur un diplôme reconnu par l'autorité ministérielle;
- Les formations non formelles, dont les diplômes ou certificats, s'ils ne sont pas nécessairement reconnus, sont néanmoins appréciés par l'employeur ou par une autre institution ;
- L'apprentissage informel (en autodidacte).

Le questionnaire comporte 11 parties: informations sur la taille du ménage; informations sur l'individu lui-même; participation à l'enseignement et à des formations; obstacles à la participation à l'enseignement; apprentissage informel; accès aux informations sur les possibilités d'apprentissage; utilisation des TIC; aptitudes linguistiques; participation à la vie culturelle; participation sociale; attitude envers l'apprentissage. Les répondants sont des adultes âgés de 25 à 64 ans, domiciliés en Belgique, quels que soient leur nationalité et leur statut au regard du marché du travail. L'enquête est effectuée auprès d'un échantillon de 15.000 individus tirés du Registre national, échantillon stratifié à 18 catégories (3 régions x 2 sexes x 3 classes d'âges (25-34 ans ; 35-49 ans ; 50-64 ans). L'enquête est rigoureusement personnelle et destinée uniquement aux personnes figurant dans l'échantillon. C'est une enquête «en mode mixte » qui combine enquête en ligne (pour la 1^{ère} fois à l'ex-INS) et enquête postale. Dans un premier temps, les répondants sont invités à répondre exclusivement via le NET; postérieurement, les répondants n'ayant pas répondu via le NET reçoivent un questionnaire papier. Mais quel que soit le mode d'interrogation, toutes les personnes questionnées font partie de l'échantillon tiré, et c'est d'abord au moyen d'une lettre qu'elles sont invitées à participer à l'enquête. Un tel type de méthode exige une « approche spéciale » afin de fournir de l'aide aux répondants (ligne verte, e-mail, brochure (définitions F/NF/INF), informations générales disponibles sur le site web).

Problèmes, faiblesses

A l'issue du premier exercice, il apparaît que les répondants éprouvent d'importantes difficultés à classer les activités en formel/non formel ainsi que de déterminer le niveau (ISCED) d'une activité formelle (particulièrement dans la Promotion sociale). Il semble aussi difficile de fournir des informations précises sur le volume des activités (nombre d'heures de cours, d'heures de travail à domicile, déplacements, montants payés, etc.). Du fait d'informations insuffisantes, l'encodage du domaine d'activité (3 digits) se révèle problématique. Par ailleurs, l'AES a enregistré un faible taux de réponse : la taille de l'échantillon a été fixé à 15.000 individus mais le nombre de répondants s'élève à peine à 4.850 individus (RBC: 388; RW: 1358; Flandre: 3.104), soit un taux de réponse de 32,3% (dont enquête via le NET : $\pm 10\%$). L'enquête n'est pas obligatoire et étant donné qu'il n'y a pas d'enquêteur, donc pas de contact personnel, il est difficile d'encourager la participation. De plus, on observe que la majorité des répondants ont un diplôme d'études supérieures, ce qui constitue un biais important en termes de résultat. En Belgique (voir graphique ci-dessous), comme dans la plupart des pays européens, la comparaison des résultats de l'AES avec ceux de l'EFT révèle des différences importantes, les taux de participation à la formation continue étant nettement plus faibles d'après les données de l'EFT. Différences qui s'expliquent par le fait, premièrement, que les questions sur la formation et l'enseignement sont le sujet principal de l'enquête AES alors qu'elles sont en nombre réduit dans l'EFT et se trouvent à la fin du questionnaire, deuxièmement, que la méthodologie d'enquête est très différente (questions, définitions, modes d'interrogation, proxys admis dans EFT et pas dans AES, etc).

Taux de participation AES vs. EFT (en %)



Source : Service Public Fédéral Economie.

c. Enquête sur la formation professionnelle continue en entreprise (CVTS)

<http://www.statbel.fgov.be/cvts/>

L'objectif de l'enquête européenne CVTS est de mesurer les efforts des entreprises en matière de formation professionnelle initiale et continue. Deux premières moutures ont déjà été réalisées en 1995 (CVTS 1) et en 1999 (CVTS 2) par l'ICHEC et la Vlerick School. Suite à l'entrée en vigueur, en novembre 2005, du nouveau règlement européen (CE 1552/2005) rendant obligatoire l'établissement de statistiques sur les formations professionnelles continuées (et, dans une mesure moindre, sur les formations professionnelles initiales) par les États membres de l'UE, la collecte de données a été confiée au SPF Économie qui a réalisé l'enquête pour la première fois pour l'année de

référence 2005 (CVTS 3). S'agissant d'une enquête quinquennale, la prochaine année de référence sera 2010.

Méthode

La population étudiée est composée d'entreprises employant au moins 10 travailleurs, les répondants sont les responsables de la formation et du personnel, les directeurs RH. La taille de l'échantillon aléatoire stratifié (par région, taille d'entreprise et secteur) est de +/- 3000 entreprises et la méthode de collecte des données est mixte (enquête pour les 500 plus grandes entreprises de l'échantillon. Le questionnaire est scindé en 6 parties: caractéristiques structurelles; activités de formation professionnelle continuée formelles, non formelles et informelles; activités formelles: nombre de participants (sexe, âge), nombre d'heures de travail (en interne/externe, sexe, matière, fournisseurs de formation), coûts, groupes à risques; politique en matière de formation, mesures publiques; raisons de ne pas offrir de formation professionnelle continue; formation professionnelle initiale: nombre de participants (sexe, âge) coûts.

Problèmes, faiblesses

Comme pour l'AES, le taux de réponse est faible: 41,43% (39.37% entreprises de < 380 salariés; 69.31% top 500 des + grandes entreprises). Outre le fait que l'enquête n'est pas obligatoire, la difficulté d'atteindre un taux de réponse élevé s'explique par la longueur du questionnaire administré, et la relative complexité de l'information demandée qui n'est généralement pas directement disponible dans l'entreprise. Un des principaux indicateurs (% d'entreprises formatrices) est très sensible à la représentativité de l'échantillon. Chaque changement méthodologique comme, par exemple, le fait de réserver l'entretien en face-à-face avec le TOP 500 des très grandes entreprises influence le niveau de cet indicateur. Il est, de plus, particulièrement difficile de mesurer de façon précise les différents types de formation moins formelle et informelle, tandis que les résultats en matière de formation professionnelle initiale sont peu pertinents pour la Belgique du fait de la définition Eurostat employée qui prévoit une durée minimale d'au moins six mois (=> trop restreint pour la formation professionnelle initiale en Belgique). Par ailleurs, la comparaison des résultats de CVTS avec ceux issus du Bilan Social et de l'EFT révèle d'importantes différences qui laissent perplexes et ne peuvent s'expliquer uniquement par les caractéristiques propres des deux populations de référence. A titre d'illustration, citons les données relatives à l'effort financier des entreprises (tableau 1 ci-dessous) et, plus encore, celles sur les entreprises formatrices (tableau 2 ci-dessous) où le % passe de 21,7% dans le Bilan social à 62,5% selon CVTS !

Costs of training as a % of wage mass				
	10-49 employees	50-249 employees	+250 employees	Total
CVTS 2005	0,9%	1,2%	2,1%	1,6%
Social Balances 2005	0,2%	0,77%	1,69%	1,17%

% of Training enterprises				
	10-49 employees	50-249 employees	+250 employees	Total
CVTS 2005	57,6%	85,8%	99,4%	62,5%
Social Balances 2005	12,1%	53,7%	86,2%	21,7%

Idem pour les variations enregistrées dans la participation à la formation continue (tableau 3 ci-dessous) où l'on constate que le taux de participation des jeunes de moins de 25 ans passe de 9% selon l'EFT à 35% selon CVTS !

Comparaison CVTS/ Enquête Force de Travail (LFS/EAK/EFT)

CVTS Variable	Label	CVTS		LFS		Diff EAK CVTS
C2a	CVT participants - Under 25 years of age	62,796	35%	13,886	9%	352%
C2b	CVT participants - 25 to 54 year of age	589,267	41%	249,177	18%	136%
C2c	CVT participants - 55 years and older	36,969	28%	17,815	16%	108%
Total CVT participants		689,032		280,878		

L'explication des variations entre les données du Bilan social et celles de l'enquête CVTS renvoie aux faiblesses du Bilan social déjà mises en évidence lors du premier séminaire conjoint CCFEE/IWEPS¹. Premièrement, les entreprises sont peu nombreuses à compléter le volet « formation » du Bilan Social ce qui entraîne une sous-estimation de la proportion d'entreprises formatrices. Deuxièmement, l'indicateur du bilan social était limité jusqu'en 2007 à la formation formelle tandis que l'indicateur CVTS inclut les formations moins formelles et informelles. Troisièmement, peu d'entreprises font l'effort de consulter l'information fournie sur les types de coûts à considérer comme coûts de formation. Il est par conséquent probable que les cotisations (CEP, groupes à risque, fonds de formation.....) ne soient pas déclarées dans le Bilan Social alors que ces coûts sont pris en compte dans CVTS. Comparée aux autres sources de données, l'enquête CVTS se révèle donc nettement plus précise. A partir de 2008, la comparabilité des concepts du Bilan Social et de CVTS est assurée de telle sorte que les deux sources se complètent. Le Bilan Social est utile pour établir un indicateur annuel tandis que l'enquête CVTS permet d'établir des comparaisons européennes.

d. Débat

La discussion qui a suivi la présentation de ces trois outils a porté, d'une part, sur la question de la taille de l'échantillon, en particulier bruxellois et, d'autre part, sur les carences en terme d'articulation entre dispositifs régionaux et fédéraux.

- Comment atténuer le risque de hiatus entre usages politiques des résultats d'enquête, par exemple ceux du module sur la transition des jeunes, étant donné les réserves formulées sur la fiabilité des résultats du fait de la taille très réduite de l'échantillon bruxellois (900 personnes) ? Les intervalles de confiance ne devraient-ils pas plus systématiquement être calculés et accompagner l'usage de ces données basées sur des échantillons réduits ? Si la fiabilité des données d'enquête est problématique dès qu'il s'agit de croiser les variables (et c'est souvent de telles analyses croisées qui intéressent les utilisateurs) et si le taux de non réponse est particulièrement élevé à Bruxelles, comme dans toutes les grandes villes, alors pourquoi ne pas augmenter la taille de l'échantillon ? A qui appartient cette décision ? Cette solution a-t-elle déjà été envisagée ?
- Les enquêtes de la DGSIE obéissent à une prescription européenne. Or, il n'y a pas véritablement d'instrument d'articulation entre ce qui se fait au niveau fédéral et les besoins des régions. Ne faudrait-il pas avant d'organiser les enquêtes, réunir un forum où les besoins des régions se manifestent et où celles-ci peuvent s'engager à prendre en charge les coûts liés à l'augmentation de la taille de l'échantillon ? Etant donné le cadre fixé par Eurostat, n'appartient-il pas au fédéral de prendre en charge les problématiques propres aux communautés et régions,

¹ Marie Monville, Conseil Central de l'Economie : « Formation continue : de la fixation à l'évaluation des objectifs interprofessionnels »

en particulier la question cruciale de la régionalisation de l'information qui découle de la distribution des compétences ? La mise en place récente d'un comité de coordination informel sous la responsabilité du SPF Economie est une bonne initiative pour améliorer les choses. Par ailleurs, il est souligné que des experts belges et des responsables des administrations compétentes participent à des groupes de travail thématiques Enseignement, Formation ou Emploi réunis régulièrement par Eurostat dans le cadre d'un long processus de concertation et de décision. Qui sont-ils ? Comment travaillent-ils ? Comment participent-ils à la décision ? A qui en rendent-ils compte ?

2. Classifications des métiers, des programmes/diplômes, et des certifications : cadres de référence internationaux et belges.

Quittant le domaine des enquêtes, la suite de la matinée était consacrée à la présentation de classifications des métiers, des programmes/diplômes, et des certifications ainsi qu'à la question des articulations, des continuités et éventuelles ruptures entre cadres de référence internationaux et belges.

a. La classification internationale type de l'éducation (CITE). Une nomenclature au service des comparaisons internationales.

Après avoir brièvement rappelé la définition et la portée de la nomenclature de l'éducation (CITE), Nathalie Jauniaux, coordinatrice du nouvel Observatoire de l'Enseignement Supérieur, antérieurement attachée à la Direction des relations internationales de la Communauté française, a présenté les enjeux de la révision en cours, notamment pour l'enseignement supérieur, ainsi que les conséquences de cette révision pour les collectes de données (bases de données administratives, enquêtes auprès des ménages).

La CITE est une nomenclature statistique conçue par l'Institut de statistique de l'Unesco qui permet de classer, rassembler, compiler et mettre en forme les statistiques dans le champ de l'éducation, tant à l'échelle de chaque pays qu'au niveau international. Elle est composée de concepts, définitions et classifications normalisés, destinés à fournir un cadre statistique intégré et cohérent qui permet des comparaisons entre les différents systèmes d'éducation. Portant tant sur l'éducation initiale que sur l'éducation continue tout au long de la vie, la CITE a pour unité de classification le programme éducatif formel, lequel est classé en fonction de son contenu dans un niveau d'éducation et un domaine d'études.

La CITE reprend 6 niveaux d'éducation	Correspondances en Communauté Française
0. Education pré-primaire	Enseignement maternel ordinaire et spécialisé
1. Enseignement primaire	Enseignement primaire ordinaire et spécialisé
2. 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	1 ^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, F1 et F2 spécialisés, 2 ^{ème} prem. Phases de F3, promotion sociale secondaire inf.
3. 2 ^{ème} cycle de l'enseignement secondaire	2 ^{ème} et 3 ^{ème} degrés de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, 3 ^{ème} phase F3, promotion sociale secondaire sup., CEFA et FPME.
4. Enseignement post-secondaire intermédiaire	7 ^{ème} année de l'enseignement secondaire, 4 ^{ème} degré secondaire, formation chefs d'entreprise, année prép. à l'enseignement sup.
5. 1 ^{er} niveau de l'enseignement supérieur	Enseignement sup. en HE, ISA, ESA, Université hors doct. ERM, promotion sociale sup.
6. 2 ^{ème} niveau de l'enseignement supérieur	Doctorat

De plus, la CITE distingue 25 domaines d'étude, répartis en 9 grands groupes: programmes généraux, éducation, lettres et arts, sciences sociales, commerce et droit, sciences, ingénierie, industries, transformation et production, agriculture, services et santé et protection sociale (dernier ajouté).

Les cartographies de l'éducation, produites pour chaque pays par l'Unesco avec l'aide des statisticiens nationaux, constituent une aide aux décideurs politiques et aux experts en charge du développement et de l'évaluation des systèmes éducatifs. Cependant, il est nécessaire de mettre à jour la classification lorsque des changements importants interviennent dans les systèmes d'éducation comme ce fut le cas lors de la mise en œuvre du processus de Bologne dans l'enseignement supérieur (système de trois cycles licence – maîtrise - doctorat).

Il est nécessaire d'adapter la CITE en fonction de l'évolution des systèmes d'éducation existant dans le monde, du développement de l'éducation des adultes mais aussi de la diversification des modes d'enseignement & formation, des prestataires d'éducation ainsi que de l'évolution des dispositifs tels l'enseignement à distance et le développement des nouvelles technologies. Ainsi, lors des changements intervenus dans l'enseignement supérieur, la CITE a dû être révisée. Nécessité aussi d'éclaircir les critères de classification et les limites entre les niveaux 4 (trop vague) et 5B. Un processus de révision de la CITE a été défini avec une méthodologie qui inclut des consultations régionales d'experts pour identifier les problèmes et la fixation d'un calendrier de révision. La proposition de l'OCDE, en mai 2009, vise à clarifier la hiérarchie entre les programmes du supérieur et à identifier clairement les programmes de Bachelor et de Master. Pourraient ainsi être clarifiés, en Communauté française, les Master complémentaires, les Bachelor professionnalisants, la limite entre le général et le professionnel. En contrepartie, il y a le risque de rupture de séries dans les données. La proposition d'Eurostat, aussi en mai 2009, concerne l'admission des pièces justificatives sanctionnant la réussite dans l'éducation formelle ainsi que l'importance de réunir des informations à la fois sur le niveau et sur le domaine d'études.

b. Répertoire Emploi Métier. Vers une nomenclature métier opérationnelle et statistique unique en Belgique ? La question du chaînon manquant

Comment évoluent les nomenclatures métiers et études utilisées dans le cadre du marché du travail au niveau belge et quelles sont les articulations avec les nomenclatures en usage au niveau international ? L'exposé de Jean-Claude Chalon, Directeur du service Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation (AMEF) au FOREM a mis en perspective, d'une part, l'intégration progressive des outils actuels en un système unique, opérationnel et statistique, en Belgique et, d'autre part, l'enjeu que constitue la « correspondance » de ces mêmes outils avec les normes et références utilisées au plan international. Les intervenants directs et indirects du champ « formation – emploi », très nombreux à utiliser le concept de métier/fonction à divers titres, ont besoin de partager un même langage et des références communes. En Belgique, les professionnels de ce champ utilisent le ROME² v2 qu'ils ont retravaillé pour leurs besoins propres (REM³ en Wallonie, COBRA⁴ en Flandres, COROM⁵ en RBC). D'ici peu, tous pourront accéder à un seul référent issu du ROME version 3, à travers l'ASBL SYNERJOB⁶. Les chercheurs et statisticiens de diverses structures et projets (Agora, BCSS, Favor, Progress) devraient également, selon l'orateur, adopter ce référentiel commun. En effet, si toutes les entités fédérées utilisent le ROME v3, il est vraisemblable que le niveau fédéral l'adoptera également.

Le ROME est constitué pour chaque métier d'une nomenclature et d'un référentiel spécifique. En termes de nomenclature, il comporte plus de 800 métiers lesquels sont indexés et classés dans une logique arborescente à 4 digits: catégories professionnelles, domaines, sous-domaines et métiers. Pour ce qui concerne le référentiel, à chaque métier correspond une fiche qui reprend, outre une définition, une série d'informations

² ROME : Répertoire opérationnel métiers - emploi

³ REM : Répertoire de référentiel métiers, utilisé uniquement par les Wallons

⁴ COBRA : COmpetenties en Beroepen Repertorium voor de Arbeidsmarkt

⁵ Compétences et Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois : Il s'agit d'une traduction en français du COBRA

⁶ Partenariat entre les services publics « emploi – formation » des trois régions belges et « pôle emploi » français qui résulte de la fusion entre l'ANPE et ASSEDIS.

relatives aux conditions d'exercice dudit métier, la formation/l'expérience, les compétences nécessaires, le type de lieu de travail, la proximité avec d'autres métiers.

Au plan régional wallon, deux évolutions relativement récentes sont à pointer : le lien entre le ROME et le monde de l'enseignement, y compris la promotion sociale, d'une part, et le lien avec les secteurs, d'autre part, à travers la plate-forme Horizon Emploi, un système d'informations sur le « marché du travail » en ligne (de type IMT-B mis en place par Actiris). Par contre, la logique développée au plan local demeure en tension avec celle développée au plan international. Les outils en présence (ROME /REM et CITP/ISCO⁷) ne se « parlent » pas. L'un, le ROME, avec ses nomenclatures et référentiels métiers, est centré sur l'emploi pour les métiers salariés, tandis que l'autre, le CITP/ISCO, est centré sur les tâches accomplies et organise le classement des métiers selon les compétences requises et la nature de la qualification. Le ROME propose une vision globale, complète et détaillée d'un métier à destination d'une multitude d'utilisateurs. C'est un outil opérationnel dont le but est de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi ainsi que la mobilité professionnelle. Le CITP/ISCO est un répertoire de « situations », l'outil délivre une information en fonction des tâches qu'implique l'emploi (contenu, modalités d'exercice et métier(s) correspondant(s) et fournit une information codifiée en 3 digit, et non pas 4, comme c'est le cas dans le ROME. Les deux types de nomenclature recouvrent des périmètres métiers, des groupes professionnels et des niveaux de détail différents. Les outils ont des fonctions différentes. En Belgique, aucune variable n'est encodée en ISCO directement, les données disponibles en ISCO étant le résultat d'une mise en correspondance, ce qui entraîne des biais d'interprétation et de représentation de la réalité.

c. Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) (European Qualification Framework - EQF)

Jean-Pierre Malarme, chargé de mission au Conseil pour l'Éducation et la Formation de la Communauté française, a présenté le CEC, un outil européen de traduction des certifications destiné à comparer et faire correspondre les échelles de certification des différents pays avec un méta-cadre européen. La certification étant définie comme « *le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède, au terme d'un apprentissage, les acquis correspondant à une norme donnée* », en ce compris la validation des compétences. Il s'agit donc d'un outil oeuvrant en faveur de la transparence des certifications et de la mobilité des apprenants dans le champ de l'éducation et de la formation tout au long de la vie au niveau européen. Le méta-cadre du CEC comprend 8 niveaux d'apprentissage. Chaque niveau comprend des descripteurs génériques et des acquis d'apprentissage et se décline en savoirs, aptitudes et autonomie/responsabilisation. Le CEC est un outil parmi d'autres (Europass, Crédits d'apprentissage, Compétences clés...) qui font partie du processus européen d'éducation de formation tout au long de la vie.

En Communauté française, et suite à une consultation européenne relative au CEC, un Gouvernement conjoint a instauré, en 2006, un groupe interdépartemental de haut niveau (GIHN) chargé de préparer l'élaboration d'un CEC belge francophone. Le GIHN a procédé à un référencement transitoire des descriptions des certifications déjà en place, élaboré une approche méthodologique et d'assurance qualité et engagé une phase opérationnelle pour un cadre en Communauté française. L'Enseignement supérieur a réagi par l'élaboration d'un décret relatif au référencement des niveaux 6, 7 & 8 du CEC, lesquels sont déclarés seuls compatibles avec les certifications de Bachelor, Master et Doctorat, à l'exclusion de tout autre cycle qui ne serait pas du Supérieur. Le processus d'expérimentation du CEC en Communauté française ayant été interrompu suite à l'exclusive posée par l'Enseignement supérieur, le projet n'a été remis en chantier que fin 2007. Cette fois, c'est le Comité directeur du Consortium de Validation des Compétences qui est chargé de proposer un référencement transitoire mais dans le champ de la

⁷ CITP : Classification internationale type des professions ; ISCO : International Standard Classification of Occupations

formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'enseignement secondaire qualifiant. Une méthode en 4 étapes est établie pour déterminer le contenu du CEC en Communauté française:

- 1) analyse de la pertinence des certifications,
- 2) positionnement technique par rapport aux descripteurs,
- 3) positionnement par rapport à l'existant,
- 4) décision collégiale des opérateurs.

En Communauté flamande, les travaux relatifs au CEC ont démarré plus tardivement mais, en avril 2009, paraissait déjà un Décret « Kwalificatie Structuur Decreet » qui couvre les 8 niveaux et inclut le référencement des certifications de l'enseignement supérieur, de l'enseignement obligatoire et des qualifications professionnelles. C'est donc toute la structure flamande de certification qui a été revue, avec l'aide du SERV.

Difficultés, faiblesses

Il faut veiller à ne pas utiliser le CEC, outil de transparence des certifications, à des fins statistiques et à ne pas chercher à harmoniser le CEC, qui répond à une logique d'*output* (pour permettre la comparaison de compétences acquises par des voies différentes) et d'autres échelles (ISCED, directive sur les professions à 5 niveaux...) qui répondent à une logique d'*input* (classement des programmes en fonction, notamment, de la durée des études, par exemple, la distinction entre infirmier breveté et infirmier bachelor). Le CEC permet de situer le niveau d'une certification mais, comme les certifications peuvent être obtenues de manière très différentes (formations initiales à caractère général ou professionnel, formations complémentaires, processus de validation d'acquis formels et informels), le niveau déterminé doit être complété par d'autres éléments de description pour constituer un indicateur valable. Par exemple, le niveau 5 du CEC couvre, à la fois un patron coiffeur préparé à un métier et une infirmière brevetée pouvant poursuivre ses études, ce qui est très différent.

d. Débat

Le débat qui a conclu la présentation de ces 3 nomenclatures (CITE pour l'éducation, ROME pour les métiers, CEC pour les compétences) a porté sur les tensions entre enjeux et finalités de la classification et de la catégorisation ainsi que sur la question de l'utilité de ces classifications et de leur usage pour les individus. Ne classe-t-on pas in fine aussi les individus au travers d'outils élaborés pour caractériser des systèmes ?

- La question de l'usage et de l'utilité de la CITE pour indiquer le niveau d'étude des personnes a été débattue, la classification des systèmes éducatifs semblant primer sur la caractérisation des individus. L'utilisation de la nomenclature CITE dans l'enquête EFT permet de collecter les informations sur les personnes, mais son application est très difficile car « les gens ne savent pas où ils se situent » ! Enfin, a aussi été discutée la question de la nécessité de réaliser une déclinaison nationale à la nomenclature internationale, à l'instar des codes NACE.
- Quelle est exactement la finalité poursuivie par le FOREM avec cette nomenclature métiers et quelles raisons aux différences d'approches selon les pays ? Le ROME, a insisté l'orateur, est bien plus qu'une simple nomenclature, puisqu'il délivre de nombreuses informations et qu'il prend mieux en compte l'hybridation des métiers. C'est un outil de gestion du placement. ISCO ne permet pas d'éclairer, par exemple, des « boîtes noires » comme la fonction « d'employé » et n'est, par ailleurs, d'aucun secours pour les questions de placement ou de formation professionnelle pour certains métiers. Quels sont, alors, les outils utilisés pour le placement dans les autres pays ? N'y a-t-il pas derrière les développements opérés en Belgique une perspective prioritaire « d'automatisation » (traitement informatique) de la demande formation/emploi, une volonté d'appareiller au plus près offre et demande? L'orateur a avancé l'idée de mettre sur pied un groupe de travail avec les scientifiques pour travailler la question des liens et correspondances entre les normes internationales et le ROME / REM.

3. Exemples d'exploitations régionales des données d'enquêtes européennes

a. Mise au point d'indicateurs régionaux comparables sur la formation continue. Un projet INTERREG IV déposé par le Groupe de Travail Statistique de la Grande Région

Après avoir présenté brièvement les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques de la Grande Région⁸, Cindy Lopes Bento, chercheuse au STATEC et à l'Institut universitaire international luxembourgeois, a d'abord présenté les acteurs, enjeux politiques et principaux objectifs de ce projet statistique interrégional pour ensuite commenter les difficultés rencontrées dans la construction d'indicateurs à l'échelon régional. Rassemblés en un groupe statistique transfrontalier, les 5 offices statistiques régionaux, travaillent de concert à l'établissement d'indicateurs harmonisés et de méta-données statistiques afin d'établir en quoi le territoire de la Grande Région (GR) constitue une réelle entité humaine et économique, en quoi il fait sens, en quoi il partage un destin commun, d'un point de vue démographique et économique. Cet outil vise à permettre une meilleure gouvernance régionale et à faciliter la prise de décision des institutions compétentes.

Méthode

Pour permettre le positionnement de l'économie de la Grande Région dans l'ensemble des dispositifs européens de la Stratégie de Lisbonne, le projet vise, entre autres objectifs, à créer des indicateurs socio-économiques harmonisés, à identifier les indicateurs (indicateurs de flux, indicateurs liés au marché du travail, indicateurs territoriaux) susceptibles de mieux comprendre la dynamique territoriale.

Faiblesses, difficultés

L'exemple de la construction d'indicateurs comparables sur la formation continue illustre les problèmes rencontrés en termes d'existence, de disponibilité et de qualité des données régionales. Les données administratives, outre le fait qu'elles sont par définition propres à une entité territoriale, ont pour principal biais de n'être pas collectées à des fins statistiques ! Utilisables pour décrire un contexte régional, pointer les principales tendances en matière de formation continue, elles ne peuvent servir de base d'indicateurs harmonisés, car trop dépendantes des lois et législations propres à l'entité considérée. Les données statistiques nationales et européennes, posent quant à elles un problème de « significativité », surtout à un niveau régional (exemple : CVTS, uniquement pour les entreprises > 10 employés). De plus, elles ne traitent pas souvent la thématique de façon directe, ce qui entraîne une sous-représentativité des variables utiles (exemples : CVTS, European Working Conditions Survey, CIS). Par ailleurs, certaines enquêtes ne sont pas encore obligatoires dans tous les Etats membres (exemple : Adult Education Survey (AES)). Ou bien, quoique existant en NUTS⁹, les sous-catégories créées ne sont pas utilisables au niveau régional du fait de la taille réduite de l'échantillon (exemples : CIS, EU-SILC¹⁰). Enfin, même si les questionnaires sont identiques pour tous les Etats membres, la compréhension des définitions sous-jacentes peut varier de manière importante, surtout pour un thème comme celui de la formation continue dont les définitions sont multiples et complexes.

⁸ La grande région regroupe 5 régions de 4 pays (Wallonie (BE), Luxembourg, Lorraine (FR), la Sarre et la Rhénanie-Palatinat (DE), sa population s'élève à 11,4 millions d'habitants, PIB cumulés de près de 280 milliards d'euros, 6% de croissance à partir de 1990, soit 0.4% en rythme annuel. Elle est concrétisée par des flux importants de travailleurs et de consommateurs transfrontaliers. On compte dans l'ensemble un mouvement d'environ 120.000 travailleurs frontaliers dont 90.000 vers le seul Luxembourg.

⁹ NUTS = Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques (NUTS)

¹⁰ EU SILC : Statistics on Income and Living Conditions/ Statistiques du Revenu et des Conditions de Vie

Pour contourner ces obstacles, la méthodologie retenue dans le cadre du projet est la suivante :

- Construction d'indicateurs harmonisés à partir de l'EFT, avec des sous-groupes en fonction des caractéristiques personnelles, indicateurs construits au niveau de la Grande Région, des 4 pays respectifs et de l'UE.
- Donner le niveau et les principales tendances sur plusieurs années.
- Placer les résultats dans le contexte régional, en fournissant les méta-données, les mesures d'accompagnement et les politiques des différentes régions.
- Dans la mesure du possible, faire une analyse plus fine sur les principaux déterminants à la participation à la formation continue dans la Grande Région et dans les pays respectifs.

b. Utilisation des enquêtes européennes pour l'analyse comparée de l'articulation formation/emploi au niveau régional

Christine Mainguet, attachée scientifique à l'IWEPS, a présenté la synthèse d'un projet de recherche¹¹ mené en collaboration avec l'Unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement (aSPe) du Département Education et Formation de l'Ulg, à la demande de la Ministre ayant la formation dans ses compétences. L'objectif du projet était, d'une part, le suivi et l'analyse des sources de données et des indicateurs internationaux sur la formation continue et l'articulation formation/emploi ; d'autre part, l'illustration par la réalisation d'une application à la Wallonie sur le thème de la transition entre l'école et la vie active.

Méthode

Dans une première phase de la recherche, après une analyse des sources et le relevé d'indicateurs pertinents, une base de données d'indicateurs internationaux sur la formation continue et l'articulation formation-emploi a été réalisée¹². Dans une deuxième phase, un cadre conceptuel et un canevas d'indicateurs pour analyser la transition entre l'école et la vie active en Wallonie a été proposé¹³.

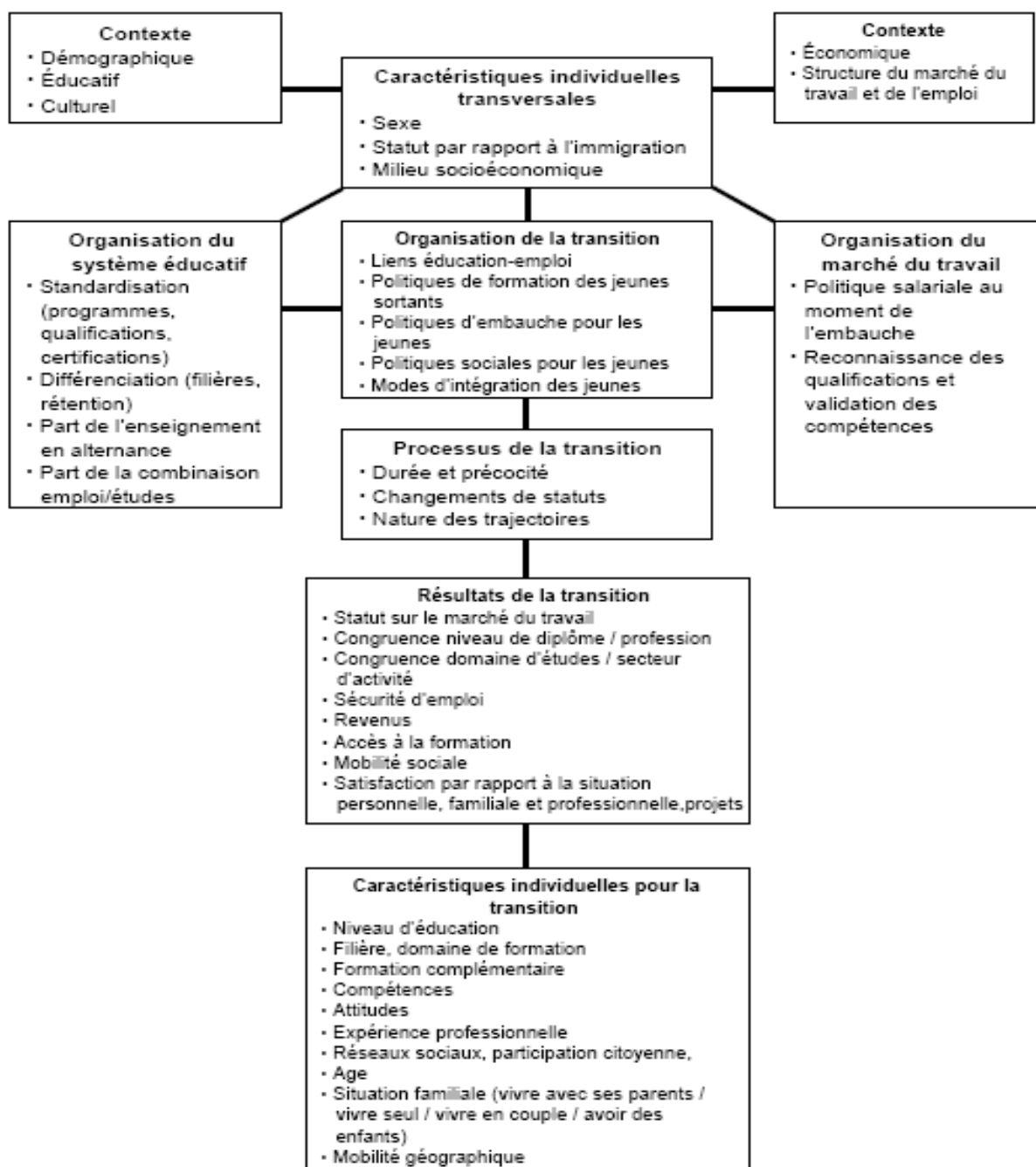
Après une discussion sur les concepts de transition et d'indicateurs, les objectifs politiques, essentiellement régionaux et internationaux, en matière d'insertion des jeunes ont été recensés. Le canevas d'indicateurs proposé est structuré en fonction d'une réflexion multidimensionnelle alliant théorie, méthodologie et réflexion sur les politiques. Les éléments constitutifs du canevas d'indicateurs sont explicités, puis concrétisés sous la forme d'une grille d'indicateurs et de sources de données potentielles pour l'analyse de la transition école/vie active en Wallonie, dans une perspective internationale. Ce canevas (voir schéma ci-dessous) inclut des indicateurs sur le contexte de la transition, sur les processus et la durée de la transition, ainsi que sur ses résultats. Il permet aussi d'examiner l'impact de variables individuelles comme le sexe, le milieu familial ou social, le niveau d'éducation, etc..

¹¹ Rapport final de la recherche sur les indicateurs internationaux relatifs à la formation et à l'articulation formation/emploi par Baye, A., Crepin, F., Fagnant, A., Hindryckx, G., Université de Liège, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Département Education et Formation, Unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement. <http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers/transiti602.pdf>

¹² La base de données (fichier Access) est téléchargeable sur le site de l'IWEPS à l'adresse suivante http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/article14.ihtml?ID_SITE=14&ID_CATEGORIE=250&ID_ARTICLE=873&NOM_CATEGORIE=0BDF&CAT=14&MODE=MAIN

¹³ Le discussion paper 0505 de Baye, Hindryckx, Libon, Jaspar *Mesurer la transition entre l'école et la vie active en Wallonie : cadre conceptuel et canevas d'indicateurs internationaux*, décembre 2005, peut être téléchargé sur le site de l'IWEPS, volet Publications, partie Discussion Papers, soit http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/article13.ihtml?ID_SITE=14&ID_CATEGORIE=234&ID_ARTICLE=759&NOM_CATEGORIE=0BGB&CAT=13&MODE=MAIN

c. Modélisation du canevas d'indicateurs

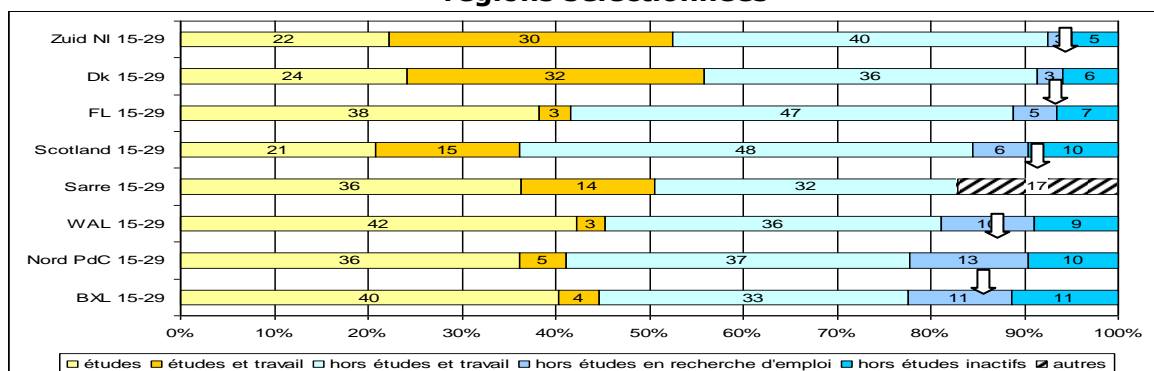


Source: Baye, Hindryckx, Libon, Malinquet, Mesurer la transition entre l'école et la vie active en Région wallonne: cadre conceptuel et canevas d'indicateurs Internationaux, Discussion paper I/WEPS, Décembre 2005

<http://statistiques.wallonie.be/dvn/14/fichiers/DP200505471.pdf>

Dans une 3^{ème} phase, les indicateurs ont été estimés pour la Wallonie et les deux autres régions belges ainsi que pour le Nord pas de Calais, la Sarre, Zuid-Nederland, Scotland et le Danemark. Les indicateurs contextuels relatifs aux systèmes éducatifs, à l'organisation du marché du travail et aux conditions de vie sont complétés par des indicateurs régionaux de transition portant spécifiquement sur les jeunes de 15 à 29 ans, et à l'élaboration de profils de transition, dont un exemple est fourni ci-dessous.

Graphique 7 : Situation de transition des jeunes de 15 à 29 ans dans les huit régions sélectionnées



Source : BAYE, CREPIN, FAGNANT, HINDRYCKX, 2007. Données de 2005 En Sarre, la faiblesse des effectifs empêche de distinguer les « hors étude en recherche d'emploi » et les « hors études inactifs ». Ces deux catégories ont alors été regroupées sous un intitulé « autres ».

Faiblesses, difficultés

- Il n'existe pas à l'heure actuelle d'enquête internationale spécifiquement conçue pour étudier la période de transition;
- Les données ne sont pas disponibles au niveau régional mais seulement au niveau du pays ;
- Les comparaisons entre régions sont difficiles à mettre en œuvre car les données ne sont pas comparables ;
- Les critères adoptés pour définir l'emploi et le chômage ont une importance cruciale ;
- Intérêt de se comparer à d'autres régions mais lesquelles choisir ?
- Difficulté de l'interprétation ;
- Comment en faire un outil d'aide à la décision?

d. Elaborer des indicateurs de « flexicurité » ? Analyse exploratoire des propositions du Comité de l'Emploi (EMCO)

Après avoir rappelé le contexte d'émergence de la notion de flexicurité et sa définition, Bernard Conter, attaché scientifique à l'IWEPS, a présenté les principaux indicateurs élaborés au niveau européen pour évaluer les progrès accomplis dans les Etats membres. La flexicurité est définie par la Commission européenne comme une tentative de concilier flexibilité et sécurité sur le marché du travail. Inscrite dans la Stratégie Européenne pour l'Emploi, elle fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la Commission qui a suscité, au niveau des Etats membres (dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination), la définition de «lignes directrices», de «principes communs» ainsi que d'un set d'indicateurs dans le but de piloter la mise en œuvre et de comparer les performances des Etats membres.

A la base de cette notion, le constat de « *l'évolution rapide des besoins des travailleurs et des entreprises, suscitée par la mondialisation de l'économie et l'innovation technologique* »¹⁴, évolution qui « *oblige les entreprises à aider leurs travailleurs à acquérir de nouvelles compétences et qui mobilise la capacité et la volonté d'adaptation des travailleurs* ». Pour pouvoir planifier leur vie et leur carrière, « *les travailleurs ont besoin d'un nouveau type de sécurité, qui leur permette de rester sur le marché du travail et d'affronter les changements auxquels ils sont confrontés. Ce nouveau type de sécurité ne doit pas se limiter à un emploi précis, mais porter plutôt sur les transitions d'un emploi à l'autre. La flexicurité constitue une tentative de concilier ces deux besoins fondamentaux* »¹⁵. Elle encourage la conjugaison d'une flexibilité accrue des marchés du

¹⁴ Commission européenne

¹⁵ Commission européenne, op cit,

travail et d'un taux d'emploi élevé à une sécurité des revenus; elle est donc perçue comme la réponse à la question, qui serait posée à l'Union européenne, de savoir comment maintenir et améliorer sa compétitivité tout en préservant son modèle social. La flexicurité peut se définir, indique la Commission, « *comme une stratégie politique destinée à améliorer en même temps la flexibilité du marché du travail, de l'organisation du travail et des relations d'emploi, d'une part, et la sécurité d'emploi et de revenus, d'autre part. La flexicurité délaisse la notion de sécurité de l'emploi au profit d'une notion de sécurité de l'employabilité. Elle est une approche politique orientée moins vers la protection des emplois que vers celle des personnes. Les mesures destinées à encourager la flexibilité du marché du travail et à améliorer le niveau de sécurité ne seront efficaces que si les travailleurs reçoivent les moyens de s'adapter au changement, de rester sur le marché du travail et de progresser dans leur vie professionnelle* »¹⁶.

Méthode

La Commission européenne a distingué quatre composantes majeures à la flexicurité:

- Souplesse et sécurisation des dispositions contractuelles du point de vue de l'employeur et du travailleur, des inclus et exclus du marché du travail;
- Des stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie qui visent à garantir en continu la capacité d'adaptation et l'employabilité des travailleurs;
- Des politiques actives du marché du travail efficaces qui aident les travailleurs à faire face aux changements rapides, aux périodes de chômage et facilitent les transitions vers de nouveaux emplois;
- Des systèmes de sécurité sociale modernes qui fournissent une aide au revenu adéquate, encouragent l'emploi et facilite la mobilité sur le marché du travail.

Elle a aussi entrepris de définir, avec l'aide d'experts, une série d'indicateurs qu'elle s'emploie à faire adopter par les Etats membres dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination, l'objectif étant d'assurer le suivi des modalités de mise en oeuvre à l'échelle nationale (monitoring), de mesurer et de comparer les performances (benchmarking).

En s'appuyant sur les 4 composantes listées plus haut, 3 types d'indicateurs ont été définis: indicateurs d'*input* (dispositions réglementaires); indicateurs de *process* (participation aux Politiques du Marché du Travail) et indicateurs d'*output* (résultats). Chaque composante a ainsi donné lieu à la définition d'1 à 4 indicateurs input, process et output puisés en priorité dans les indicateurs existants construits à partir des sources UE (soit les données d'enquêtes LFS, CVTS, SILC). Pour visibiliser les résultats, la Commission a opté pour une présentation graphique standardisée basée sur une sélection d'indicateurs.

Faiblesses, difficultés

La démarche « objectivante » adoptée par la Commission n'efface pas l'imprécision de la notion de flexicurité. Du fait de la sélection des dimensions et des indicateurs, cette démarche apparaît comme réductrice et sujette à caution du point de vue de la qualité des indicateurs qui sont trop éloignés des finalités de la flexicurité.

Exemples:

Flexibilité des contrats de travail

Indicateur Input: accès horaire variable

Indicateur output: heures supplémentaires

Formation tout au long de la vie

Indicateur process: participation à la formation au cours de l'année

Systèmes de sécurité sociale soutenant les transitions

Indicateur output: % des DE au dessus du seuil de pauvreté

Par ailleurs, des dimensions aussi essentielles que la qualité de l'emploi, la satisfaction au travail, la qualité des politiques publiques, le niveau et la qualité de la protection sociale, la concertation – négociation, ne sont pas prises en considération. En conclusion,

¹⁶ Commission européenne, op cit

l'orateur préconise de lancer une réflexion sur la nécessité et la pertinence d'indicateurs de flexicurité ainsi que leurs usages, en privilégiant en particulier les approches longitudinales de la « sécurisation des trajectoires » et en veillant à collecter l'information sur les types de contrats, les aides fournies lors des transitions, le vécu subjectif des transitions, le niveau de sécurité de revenu (taux de remplacement) et l'accès à la formation professionnelle.

4. Annexe 1

Programme du séminaire

Institut wallon de l'Évaluation, de la prospective et de la Statistique IWEPS
(<http://statistiques.wallonie.be/default.shtml>)

Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE)
(<http://www.ccfée.be/>)

ETAT DES LIEUX DES STATISTIQUES ENSEIGNEMENT FORMATION EMPLOI
Données disponibles et à construire : quelle pertinence ? quelles priorités ?
2^{EME} SEMINAIRE CONJOINT CCFEE/IWEPS NAMUR, 12 JUIN 2009

Le deuxième¹⁷ séminaire « Statistiques Enseignement Formation Emploi » organisé conjointement par l'IWEPS et la CCFEE aura lieu le vendredi 12 juin dans les locaux de l'IWEPS à Belgrade (Namur), de 9h30 à 16h30. La journée sera consacrée à des échanges entre producteurs et utilisateurs de données statistiques sur l'enseignement, la formation et l'emploi. Une trentaine de personnes sont attendues.

Dans le cadre de leurs missions d'avis et d'aide à la décision, la CCFEE et l'IWEPS ont jugé utile de poursuivre le diagnostic de la situation actuelle en matière de statistiques disponibles dans chacun des trois domaines visés afin d'éclairer, à l'aide d'exemples concrets, les enjeux de connaissance et de recherche spécifiques aux articulations entre systèmes d'enseignement, d'emploi et de formation ainsi qu'aux espaces transitionnels.

Ce séminaire permettra de préciser l'état des lieux de la statistique, de débattre, de formuler des propositions pour remédier aux problèmes éventuels et de dégager des priorités en termes de production de données, de choix méthodologiques, d'analyse et de recherche. Des modalités de travail en commun seront envisagées : ressources à mobiliser, stratégies de diffusion, interpellation des producteurs de données, des décideurs politiques concernés. Un temps sera prévu pour des échanges d'informations ponctuelles (publications, groupes de travail). Pour l'IWEPS, ce séminaire se place aussi dans la perspective de la préparation du prochain programme de travail quinquennal 2010-2014. La synthèse du séminaire ainsi que les présentations seront publiées sur les sites internet de la CCFEE et de l'IWEPS.

Un buffet sandwiches sera proposé à midi. Pour vous inscrire, veuillez envoyer vos coordonnées à Etienne Rouard, e.rouard@iweeps.be, (081/468 473) avant le 9 juin. Le nombre de places est limité.

Programme

9h30 : Accueil et présentation du contexte du séminaire par Daniel Defays, administrateur général a.i. de l'IWEPS

9h45 : Informations sur les objectifs et le déroulement de la journée : Christine Mainguet, IWEPS et Véronique Degraef, CCFEE

10h : Enquêtes européennes utilisées pour l'analyse de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, et des transitions par Lydia Merckx, responsable du service Statistiques Société de la Direction générale Statistique et Information économique du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

La présentation passera en revue les caractéristiques (populations, variables, ...) des principales enquêtes européennes auprès des ménages : Forces de Travail (LFS) - en particulier le module ad hoc 2009 sur l'entrée dans la vie active -, Education des adultes

¹⁷ Les actes du premier séminaire, organisé à Bruxelles le 5 décembre 2008, sont téléchargeables sur les sites de la CCFEE et de l'IWEPS.

(AES), et de l'enquête sur la Formation professionnelle continue en entreprises (CVTS), en vue de mettre en évidence les possibilités d'analyses, mais aussi les difficultés et limites de leur usage au niveau régional. Questions :

- Quels sont les points forts et les points faibles de ces 3 enquêtes?
- Comment s'articulent-elles entre elles ? Des analyses croisées sont-elles possibles ?
- Quelles exploitations en ont été faites au niveau européen, belge ? Quelles sont les limites d'une utilisation au niveau régional, en particulier à Bruxelles, ou sous-régional ? (taille de l'échantillon, stabilité dans le temps, ...)
- Quelles évolutions récentes a-t-on pu observer dans leur méthodologie ? Questions nouvelles ? (mesure de la participation à la formation, du retrait temporaire de l'emploi, ...)
- Quelles sont les perspectives ? Des changements méthodologiques sont-ils envisagés ? (calendrier des collectes, enquêtes via internet, ...)
- Quel accès à quelles données ?

11h : Discussion, pause

11h30 : Classifications des programmes et des diplômes. Cadres de référence internationaux et belges. Quelles articulations ? Continuités et ruptures ?

1) Révision par l'UNESCO de la Classification internationale type de l'Éducation. par Nathalie Jauniaux, coordinatrice du nouvel Observatoire de l'enseignement supérieur, antérieurement attachée à la Direction des relations internationales de la Communauté française

Questions :

- En quoi consiste cette révision ? Quels en sont les enjeux ? (Bologne, enseignement professionnel, ...)
- Quelles conséquences pour les collectes de données (bases de données administratives, enquêtes auprès des ménages, ...)
- Quelles sont les étapes prévues ? Quel est le calendrier ?

2) Evolution des nomenclatures métiers et études en usage dans les bases de données administratives. par Jean-Claude Chalon, directeur du service d'Analyse du marché de l'emploi et de la formation (AMEF) du FOREM

Questions :

- Comment évoluent les nomenclatures métiers et études utilisées dans le cadre de l'analyse du marché du travail au niveau belge (Services publics de l'emploi, Banque carrefour de la Sécurité sociale) ?
- Usages, points forts et points faibles des nouvelles nomenclatures ?
- Quelles articulations avec les nomenclatures utilisées au niveau international ?

3) Le cadre européen des qualifications (EQF) et sa transposition au niveau belge, par Jean-Pierre Malarme, chargé de mission au Conseil de l'Éducation et de la Formation

Questions :

- Quels sont les enjeux et les perspectives au niveau européen ?
- Vers un cadre national de qualification en Belgique? Où en est le dossier au niveau francophone ? au niveau flamand ?
- Conséquences envisagées pour les collectes de données ?
- Quels acteurs sont impliqués ?

12h30 : Discussion

13h : Repas sandwichs

14h : Exemples d'exploitations régionales des données d'enquêtes européennes

1) Mise au point d'indicateurs régionaux comparables sur la formation continue. Un projet INTERREG IV déposé par le Groupe de travail Statistique de la Grande Région, par Cindy Lopes Bento, chercheuse au STATEC et à l'Institut Universitaire international luxembourgeois

Questions :

- Objectifs et méthodologie du projet
- Quelles exploitations des enquêtes européennes ?
- Quelles exploitations des enquêtes et bases de données administratives régionales ?

2) Utilisation des enquêtes européennes pour l'analyse comparée de l'articulation formation / emploi au niveau régional par Geneviève Hindryck, chercheuse à l'Unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement (aSPe), Département Education et formation, ULG et Christine Mainguet, attachée scientifique IWEPS.

Synthèse d'un projet mené en collaboration avec l'IWEPS en vue de la mise au point d'un système intégré d'indicateurs régionaux sur la formation continue et l'articulation formation / emploi à partir des données internationales. Aperçu des travaux en cours sur ces thèmes dans le projet INES (Indicateurs internationaux de l'enseignement) de l'OCDE.

Questions :

- Quels sont les avantages et les limites d'une utilisation des enquêtes européennes pour construire des systèmes d'information comparables au niveau régional ?
- Quels sont les besoins d'information non couverts et les projets d'indicateurs pour l'analyse des résultats de l'éducation et de l'articulation emploi/formation ?
- Perspectives au niveau régional

3) Essai de clarification théorique de l'idée de Flexicurité et analyse des indicateurs élaborés au niveau européen, par Bernard Conter, attaché scientifique IWEPS

Questions :

- Qu'est ce que la Flexicurité ?
- Quels sont les indicateurs en usage ? pertinence et limites ? Articulation avec l'analyse des transitions ?
- Quelles sont les perspectives au niveau européen ? De nouveaux indicateurs sont-ils en projet ?
- Quels usages régionaux ?
- Quels acteurs impliqués ?

15h : Discussion

15h30 Perspectives et Bilans des deux premiers séminaires et perspectives, par Donat Carlier, Secrétaire de la CCFFEE

15h45 : Grandes lignes du projet de programme quinquennal 2010-2014 de l'IWEPS, par Daniel Defays, administrateur général a.i. de l'IWEPS

Discussion ouverte sur les aspects liés aux statistiques enseignement, formation, emploi

16h15 : News, publications récentes, groupes de travail, ... par les participants au séminaire

16h30 : Fin du séminaire